

VILLARS URBANISME

33 hectares du terrain communal ne seront plus constructibles

La réunion publique organisée par la municipalité a permis de faire part des avancées sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et au rare public présent d'exprimer ses interrogations.

« Il est dommage que les Villardais ne s'intéressent pas plus au devenir de leur commune. Il y a ce soir plus de chaises vides que de participants », a constaté à regret le maire, Paul Celle, en ouvrant la séance publique organisée mercredi soir à la salle de la Libération, pour évoquer la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Il y avait en effet seulement 35 participants, dont une bonne dizaine d'élus. Bien peu pour un sujet pourtant d'importance.

« Lutter contre l'étalement urbain »

Si le dossier est certes parfois technique (notamment avec les reprises de compétences par Saint-Étienne Métropole), on a débattu concrètement de ce que devrait être le Villars de demain. On en retiendra comme information principale que dans le nouveau PLU et « à ce stade de la réflexion », 33 hectares de la surface communale (qui en compte 550) devraient être déclassés pour devenir inconstructibles, soit en zone agricole, soit en zone naturelle. Ce sera notamment le cas pour les terrains situés au-dessus d'Auchan, ceux situés en bordure de la vallée de la Chambaudière ou encore la Sapinière et les espaces verts des lotissements.



■ Le maire Paul Celle, Hubert Porte, adjoint en charge de l'urbanisme ; Gilles Thizy, vice-président de Saint-Étienne Métropole, ont répondu aux interrogations du public. Photo Pierre THIOLIERE

Il s'agit ainsi de « lutter contre l'étalement urbain » avec comme cœur stratégique le futur aménagement de l'espace Beaunier. Villars a ainsi été présentée comme une commune attractive.

QUESTIONS - RÉPONSES

Les échanges ont prolongé ces débats. Avec des réponses de la municipalité aux questions posées. En voici quelques-unes.

Y aura-t-il de nouveaux terrains constructibles à Villars ?

« Non uniquement sur le futur espace Beaunier. »

Où en est l'espace Beaunier ? Qui va le gérer ? Quel est le nombre de logements envisagés ?

« Suite à la décision du tribunal administratif, on a perdu deux ans. Pour l'instant, c'est la commune qui gère cet espace. Saint-Étienne Mé-

tropole se prononcera s'il est d'intérêt communautaire ou pas. Il est prévu de 200 à 250 logements, le Scot (Schéma de cohérence territoriale) impose 25 logements à l'hectare minimum. Dans cette opération, il faut aussi qu'on retrouve un équilibre financier. »

Quel est le devenir des lotissements pavillonnaires ?

« On souhaite les faire perdurer. À partir du nouveau PLU, il ne sera plus possible à un promoteur d'y construire un immeuble. »

Avant de construire, connaissez-vous les besoins et l'état des loge-

ments vides, notamment à l'Hippodrome ?

« On s'intéresse à l'Hippodrome, il y a des réhabilitations à faire. Sur les 404 logements, il y en a 12 vacants. »

Quel est l'avenir pour le commerce de proximité et les zones commerciales ?

« Pour le centre commercial de la Feuilletière, la situation est très compliquée. Pour les zones commerciales, il n'y aura pas de nouvelles extensions. La municipalité soutiendra par contre la demande d'Auchan pour sa nouvelle galerie marchande. »

LA TALAUDIÈRE

41 participants aux concours des maisons fleuries

Vendredi, 19 heures, le comité des fêtes par la voix de son président Jean-Paul Grange, invitait les participants à écouter le classement et, bien sûr, à recevoir les lots du concours des maisons fleuries. Les Talaudiérois concouraient dans cinq catégories. La première, maison avec jardin et visible de la rue, était remportée par Bernard Reynaud suivi de Guy Reynaud. Christiane Girodon gagnait en maison avec balcon fleuri et/ou fenêtres fleuries ; puis dans la catégorie commerces ou collectivités, Orpea devançait Bleu comme une orange. Dans les deux dernières catégories appartement avec balcon et/ou fenêtres fleuries et Fleurissement non visible de la rue, les prix étaient respectivement remportés par Yvonne Pericci et Guy Guerin. Le maire félicitait également le jury et les jardiniers. Pour clore cette soirée, une vidéo des maisons fleuries et un apéritif étaient proposés au public.



■ Bernard Reynaud, grand vainqueur dans la première catégorie.

Photo Guy CROZIER

Votre contact abonnement

relationabonnes@leprogres.fr

01 47 40 30 60

0 874 74444 - 0 2136 44444 (Ligne 100) (Service Clientèle)

LE PROGRES

SAINT-PRIEST EN JAREZ face place musée d'Art Moderne
Samedi 10 à 16 h - Dimanche 11 à 16 h - Mercredi 14 à 16 h

TARIF
10€

